

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 244 Subventions, avenant et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris - Théâtre du Châtelet (1er).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2010 DAC 753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Théâtre musical de Paris un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 12 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M.Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre musical de Paris 2, rue Edouard Colonne (1^{er}) au titre de l'année 2011 est portée de 8.784.270 euros à 17.746.000 euros (D02831) (2011_) simpa 20477.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention d'équipement de 550.000 euros.

Article 4 : les dépenses correspondantes soit 8.961.730 euros et 550.000 euros seront imputées comme suit :

- 8.961.730 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.
- 500.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2011 rubrique 33, nature 2042, ligne VE 40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 900-10-99-011 n° d'individualisation 11V00458DAC.
- 50.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 33, nature 2042, autorisation de programme n° 0703714, mission 40000-99-080, n° d'individualisation 07V00557DAC.